



Lac Sergent

VILLE DE LAC-SERGENT
1149 Chemin Tour-du-Lac-Nord, Lac-Sergent, Qc G0A 2J0
Téléphone : (418) 875-4854 Télécopieur : (418) 875-3805

*ÉTAT DE LA
SITUATION
FINANCIÈRE
2011*

RAPPORT DU MAIRE
MONSIEUR DENIS RACINE

21 NOVEMBRE 2011

En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le deuxième rapport annuel du maire sur la situation financière de la Ville, pour ce mandat. Il représente un moment privilégié pour faire le bilan des actions du Conseil municipal à mi-chemin de son mandat.

1. États financiers 2010

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2010. L'année financière 2010 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 75 699 \$, portant le surplus accumulé non affecté à 147 694 \$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

RECETTES	RÉEL 2010	BUDGET 2010
- Taxes	639 422 \$	615 651 \$
- Quotes-parts	0 \$	0 \$
- Autres recettes de source loc.	41 898 \$	16 008 \$
- Transferts	82 655 \$	126 625 \$
- Services rendus	93 768 \$	92 657 \$
- Imposition de droits	32 059 \$	24 000 \$
- Amendes, intérêts, etc.	4 106 \$	3 546 \$
- TOTAL	893 908 \$	878 487 \$
DÉPENSES		
- Administration gén.	209 577 \$	202 118 \$
- Sécurité publique	117 542 \$	114 172 \$
- Transport	181 727 \$	147 719 \$
- Hygiène du milieu	151 263 \$	130 939 \$
- Santé et bien-être	435 \$	
- Aménagement, urb et dév.	61 700 \$	46 225 \$
- Loisirs et culture	93 137 \$	85 357 \$
- Frais de financement	2 828 \$	10 380 \$
- TOTAL	818 209 \$	736 910 \$
AFFECTATIONS		
- Surplus non affecté	147 694 \$	
- Surplus affecté ET		
- Réserve financière et fonds rés.	2 964 \$	32 000 \$
- Activités d'investissement	(2 961 \$)	(137 850 \$)
-Surplus (déficit) de l'exercice	75 699 \$	

Un contrat de vidange de fosses a été octroyé à la firme Sani-St-Basile d'une tarification selon le nombre de gallons vidangé pour les années suivantes : 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Rapport du vérificateur

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2010, prévoyait des immobilisations de 441 000 \$ échelonnés comme suit :

2011	189 822 \$
2012	305 364 \$
2013	164 541 \$

La programmation des années 2012-2013-2014 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2012.

LISTE DES CONTRATS

Liste des contrats de plus de 25 000\$ et comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$

Contrat de plus de 25 000\$ (article 474.1 LCV)

BPR-Infrastructures	85 101,98 \$	20/09/2011	Relevé sanitaire - étude
PLANIA	2 278,50 \$	18/05/2011	Harmonisation des règlements d'urbanisme
PLANIA	1 139,25 \$	21/06/2011	Harmonisation des règlements d'urbanisme
Total:	88 519,73 \$		

No	Fournisseur	montant	date	Objet
	Association Nautique du lac Sergent	36 000,00 \$	20/06/2011	Subvention 2011
	Association Nautique du lac Sergent	8 900,00 \$	25/08/2011	Subvention 2011
	Association Nautique du lac Sergent	600,00 \$	20/09/2011	Subvention 2011
	Association Nautique du lac Sergent	2 900,00 \$	20/09/2011	Subvention 2011
	Total:	48 400,00 \$		
	Ministère des Finances (MDF)	28 434,00 \$	02/06/2011	Quote part 2011 / service de police
	Ministère des Finances (MDF)	28 434,00 \$	06/10/2011	Quote part 2011 / service de police
	Total:	56 868,00 \$		

MRC de Portneuf	17 769,00 \$	02/02/2011	Quote-part 2011 versement 1 de 3
MRC de Portneuf	17 769,00 \$	08/04/2011	Quote-part 2011 versement 2 de 3
MRC de Portneuf	17 769,00 \$	26/07/2011	Quote-part 2011 versement 3 de 3
Total:	53 307,00 \$		
Raymond Robitaille excavation	38 734,50 \$	13/01/2011	Déneigement 2010/2011 - versement 1 de 3
Raymond Robitaille excavation	38 734,50 \$	07/03/2011	Déneigement 2010/2011 - versement 2 de 3
Raymond Robitaille excavation	9 683,63 \$	12/04/2011	Déneigement 2010/2011 - versement 3 de 3
Raymond Robitaille excavation	9 683,63 \$	07/06/2011	Déneigement 2010/2011 - retenue sur contrat
Raymond Robitaille excavation	3 578,19 \$	13/07/2011	
Raymond Robitaille excavation	2 178,50 \$	16/09/2011	
Raymond Robitaille excavation	4 357,00 \$	16/09/2011	
Raymond Robitaille excavation	2 124,04 \$	16/09/2011	
Raymond Robitaille excavation	3 049,90 \$	16/09/2011	
Total:	112 123,89 \$		
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	15 099,75 \$	02/02/2011	Quote-part 2011 - versement 1 de 3
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	15 099,75 \$	28/03/2011	Quote-part 2011 - versement 2 de 3
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	15 099,81 \$	26/07/2011	Quote-part 2011 - versement 3 de 3
Total:	45 299,31 \$		
REVENU QUÉBEC	5 380,56 \$	31/03/2011	JR117 Prov (remise gouvernementale)
REVENU QUÉBEC	5 471,65 \$	30/06/2011	JR117 Prov (remise gouvernementale)
REVENU QUÉBEC	8 378,36 \$	30/09/2011	JR117 Prov (remise gouvernementale)
Total:	19 230,57 \$		
Sani St-Basile	6 919,66 \$	02/02/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	6 237,81 \$	12/04/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	5 806,63 \$	16/05/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	2 368,54 \$	02/06/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	4 982,54 \$	07/07/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	10 606,23 \$	01/08/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	29 535,10 \$	22/08/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	15 268,32 \$	12/09/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	3 865,89 \$	12/10/2011	Vidange de fosses
Total:	85 590,72 \$		
Ville de St-Raymond	56 007,00 \$	20/06/2011	Service intermunicipale Incendie 2011
Total:	56 007,00 \$		
Grand total:	476 826,49 \$		

Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :

Qualité des eaux du lac – L’environnement demeure toujours notre première priorité.

Le relevé sanitaire est à peu près complété. Les résidents recevront d’ici à la fin de février 2012 un rapport sur l’état de leur installation septique. Malheureusement, ce rapport n’est pas aussi complet que nous l’aurions souhaité. Nous avons été limités dans cette étude par les fonds disponibles. Néanmoins, cela donne une idée assez juste de l’état de la situation. Nos intentions sont de convoquer les citoyens en mars prochain pour faire le point sur le dossier et préciser les choix qui s’offrent à nous. Puis, comme nous l’avions déjà annoncé, vous serez consulté officiellement à faire les choix, de façon à ce que nous puissions mettre en branle les processus menant aux travaux dès l’été 2012.

Urbanisme – L’urbanisme a été, en 2011, une préoccupation importante de votre Conseil municipal. Ainsi, nous avons adopté cinq règlements qui sont venus corriger des lacunes dans notre réglementation actuelle ou encore resserrer les contrôles sur le déroulement des travaux suite à l’émission des permis, le tout en vue de mieux maîtriser notre développement et de protéger notre lac. Ce sont les règlements :

284 : afin de fixer des normes d’implantation, de vidange et d’inspection des installations septiques;

285 : afin d’élargir la bande riveraine des terrains non encore construits et de restreindre certains aménagements sur les terrains riverains;

290 : afin d’exiger un certificat de conformité du propriétaire ou du constructeur à l’égard des travaux effectués suite à l’émission d’un permis de construction;

293 : afin de mieux définir les droits acquis dans les zones inondables et créer l’obligation que les expertises requises par les règlements soient réalisées par des professionnels indépendants du requérant;

294 : afin de fixer un délai maximum pour réaliser les aménagements des terrains nouvellement construits et de préciser les normes minimales de lotissement.

L’entrée en vigueur en mars 2009 du nouveau schéma d’aménagement de la MRC de Portneuf nous a imposé d’effectuer une harmonisation de notre réglementation d’urbanisme d’ici la fin de 2012. Les travaux sont assez avancés et le Conseil sera appelé à se prononcer sur les nouveaux règlements dans le courant de l’année 2012.

Nous avons récemment appris que la MRC de Portneuf avait accepté notre demande de modification du schéma d’aménagement sous réserve de l’accord du MAMROT afin de transformer la zone résidentielle rurale, allant de la charge à la décharge par la rive nord du lac, en périmètre urbain. Nous rappelons que cette demande n’avait que pour objet de rendre notre ville éligible aux grands programmes de subventions des gouvernements fédéral et provincial. Suite aux représentations des citoyens lors de l’assemblée publique de consultation qui craignaient que ce nouveau statut favorise la densification du territoire, la MRC a maintenu l’exigence que nous avons déjà afin que les futurs lotissements à l’intérieur du périmètre aient un minimum de 4 000 mètres carrés, nonobstant le fait que des services d’aqueduc ou d’égout soient disponibles.

L'initiative de la Chambre de commerce de Saint-Raymond, appuyée par la Ville de Saint-Raymond et du Club de motoneiges de Saint-Raymond, de demander à la MRC de Portneuf de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre le passage des motoneiges sur la piste cyclable, pourrait, si elle est acceptée, entraîner de sérieuses conséquences pour nos résidents de la rive sud du lac. La Ville entend combattre ce projet de toutes ses forces. Cela ne sera pas sans conséquence sur le budget de 2012.

Cette initiative a eu des répercussions importantes sur la qualité de notre relation avec notre voisine. C'est ainsi que nous avons demandé à la MRC de Portneuf d'adopter un règlement de contrôle intérimaire afin d'imposer dès à présent dans la zone agro-forestière de Saint-Raymond située à moins d'un kilomètre du lac Sergent, la norme minimale de superficie de 4 hectares pour les nouveaux lotissements, comme le prévoit le schéma d'aménagement. Nous sommes inquiets des projets de la Ville de Saint-Raymond, qui a déjà accordé une trentaine de nouveaux lotissements dans ce secteur, et qui a reçu des demandes pour plus de 50 nouveaux lotissements. Alors que la Ville de Lac-Sergent restreint volontairement le développement pour protéger le lac, notre ville voisine, au contraire, ouvre grand les portes à la construction de nouvelles résidences à proximité du lac. Compte tenu des tensions en cours, inutile de vous dire que notre demande a été froidement reçue par notre voisine, ce qui est fort déplorable.

Club nautique – À la fin de 2009, les fenêtres ont été changées, tandis que nous avons fait refaire l'entrée électrique et installer la climatisation et le chauffage en septembre 2010. Toutefois, comme les thermo-pompes deviennent inefficaces à -18 degrés Celsius, nous avons dû à l'automne 2011 ajouter deux unités de chauffage d'appoint. Ces travaux ont été et seront financés par notre subvention provenant du Pacte rural. En principe, notre club nautique serait donc utilisable à l'année. Peut-être faudrait-il dans cette perspective, songer à ajouter un portique à l'avant afin de modérer les écarts de température.

Travaux publics – Nous avons obtenu en 2011 la confirmation d'une subvention de 104,000\$ provenant du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, répartie sur trois ans. Cette aide financière s'ajoute aux trois autres qui étaient déjà confirmées soit au début de l'année, soit en cours d'année : 14 876\$ du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal (récurrente pour 2012), 97 150\$ du programme de retour de la taxe d'accise (récurrente à 52 497\$ en 2012 et 97 150\$ pour 2013) et 13 700\$ du Pacte rural (récurrente en 2012).

Aussi, nous avons entrepris cet automne quelques travaux de réparation et d'asphaltage qui se poursuivront en 2012 et en 2013.

L'acceptation par la Ville de Sainte-Catherine de l'entente intermunicipale que nous leur avons proposée, nous permettra de récupérer les coûts de déneigement de la portion du chemin Tour du lac Sud situé sur leur territoire. Cette somme de 17 000\$ sera créditée sur la taxe de déneigement de 2012 et viendra en réduire le taux.

Par ailleurs, nous regrettons qu'une mésentente entre les membres du Conseil n'ait pas permis de renouveler le programme d'embellissement de la Ville.

Administration municipale – Notre bulletin municipal, Le Jaseur, a été publié trois fois en 2011. Il en sera de même pour 2012.

L'éthique et la transparence ont occupé notre législateur qui a voté des lois à cet égard s'appliquant aux municipalités. Nous avons donc assumé nos responsabilités légales. Ainsi les élus ont tous suivi le cours obligatoire sur les nouvelles règles d'attribution des contrats tandis que le Conseil s'est doté d'un code d'éthique.

Nous sommes conscients que notre site internet présente des faiblesses notamment à l'égard des mises à jour trop tardives. Nous souhaitons faire le nécessaire en 2012 afin de combler ces lacunes.

Enfin, une fois la question de nos installations septiques, réglée, il faudra songer à améliorer notre bureau municipal, sans doute en construisant un hôtel de ville. Cette question sera probablement à l'ordre du jour des débats de la prochaine élection municipale en 2013.

Loisir et culture – Au cours de l'année écoulée, le Conseil municipal a maintenu son appui à l'Association nautique, à l'APPELS et à la Chapelle en reconduisant leur subvention annuelle.

En août dernier, nous avons procédé à la deuxième remise des médailles du mérite et du bénévolat du Lac-Sergent. Huit récipiendaires ont été honorés et nous leur redisons un grand merci pour ce qu'ils ont réalisés. En 2012, nous formerons un nouveau jury pour l'attribution de ces distinctions.

Le Comité de loisirs et de la culture, rattaché à l'Association nautique, a, encore cette année, rempli ses promesses. La célébration de la Fête Nationale, la Journée de la Famille et l'aménagement d'une piste de ski de fond sur le lac méritent d'être soulignés. Toutefois, nous devons annoncer que le Comité, faute de bénévoles, s'est dissous. Pour l'instant, nous ignorons ce qu'il adviendra de ces célébrations. Par contre, si la piste de ski de fond a été abandonnée, le Conseil a accordé son soutien financier à un groupe de bénévoles qui se sont offerts pour construire et entretenir une patinoire située sur le terrain de basket-ball du Club nautique.

Situation financière 2011 – Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2010 à 147 694 \$. Au cours de l'année 2011, différents mandats dont deux majeurs ont été octroyés à même nos surplus dont : (1) caractérisation des milieux humides et (2) élaboration d'un relevé sanitaire incluant toutes les résidences du lac, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté au 31 octobre 2011 d'environ 15 000 \$.

A cette date, nous avons des recettes de 1 065 462 \$ sur un budget initial de 1 002 350 \$ et des dépenses et immobilisations de 771 980 \$ sur un budget initial de 1 002 350 \$. A cette date, le surplus s'élève donc à 293 481 \$. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un léger surplus au 31 décembre prochain.

Rôle d'évaluation – L'année 2012 sera la troisième année d'exercice d'application du rôle triennal. La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

Proportion médiane :	84 %
Facteur comparatif :	1.19

Rémunération des membres du Conseil – La rémunération annuelle du maire est de 7 860 \$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent 3 144 \$ par année. Une prime annuelle de 1 016 \$ est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. De plus, le maire ou son représentant reçoit de la MRC de Portneuf, un salaire de 112.00 \$, plus une allocation de 56.00 \$ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une rémunération de 140.00 \$ par réunion pour les commissions de la MRC sur lesquelles il siège, ainsi qu'une allocation supplémentaire de 70.00 \$ par réunion à titre de président de l'une de ces commissions.

Tous les frais de déplacements sont également remboursés pour tout déplacement du maire ou de son représentant. Aussi, la rémunération du maire provenant de la MRC s'établira en 2011, à environ 4 000 \$. Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit une allocation de 88.41 \$ pour chaque réunion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles. Le tiers de ces rémunérations est non imposable et sert d'allocation de dépenses.

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 271, adopté en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.

Denis Racine, maire
21 novembre 2011